

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	17 (1929)
Heft:	302
Artikel:	Notes et documents : quelques renseignements sur l'agriculture suisse
Autor:	Weber, Max
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259664

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mandée, qui finit par triompher des difficultés. Cette joie, l'inauguration de l'Asile de Loëx vient de nous l'apporter: que ceux auxquels nous la devons, et tout spécialement M. le Conseiller d'Etat Jaquet, en soient chaleureusement remerciés ici.

Et l'aboutissement de ces années d'efforts a été, comme nous venons de le dire, plus complet que nous ne l'aurions prévu, grâce encore à M. Jaquet et à son initiative de demander, par une modification législative, l'augmentation du nombre des membres de la Commission administrative de l'Asile, pour y faire entrer deux femmes. Car non seulement tant de petites attentions délicates, tant de détails pratiques, tant de suggestions heureuses et fécondes, peuvent, en ces domaines, venir essentiellement des femmes — nous l'avons bien remarqué l'autre jour! — mais encore la coopération des femmes au travail de cette Commission est un acheminement vers ce but auquel nous tendons de la collaboration pour la chose publique, sur une base d'égalité complète, de l'homme et de la femme. Nous sommes certaines que la présence de femmes dans quelques-unes de nos Commissions administratives de l'Etat de Genève fait davantage pour nos idées que maint discours: n'en avons-nous pas reçu des témoignages frappants, l'autre jour, autour de cette table officielle, où est revenu, comme un *leitmotiv*, dans plus d'un discours comme dans les conversations particulières, tantôt le terme lui-même, et tantôt l'idée de ce suffrage féminin, base essentielle et indispensable de tous nos efforts?

* * *

Et c'est pour les mêmes raisons que nous applaudissons chaleureusement au succès que vient de remporter au Grand Conseil genevois M. Ed. Chapuisat, en proposant une modification à la loi qui institue la Commission officielle de Protection des Mineurs, pour créer deux postes nouveaux à réservé à deux femmes. Proposition qui a passé comme une lettre à la poste, sans susciter la moindre objection, sans soulever la moindre observation: et cela est un signe des temps. Car, que de difficultés n'avons-nous pas rencontrées, au cours de la décade précédente, chaque fois que nous avions tenté de faire pénétrer une femme dans cette Commission, dont la tâche essentielle réclame surtout, cependant, plusieurs des qualités qui sont innées aux femmes! Il est vrai que la proposition de M. Chapuisat a ajouté des membres féminins à la Commission, et n'a pas tendu à remplacer des hommes par des femmes, ce qui aurait sans doute provoqué une levée de boucliers des partis politiques, très friands de ces postes pourtant purement bénévoles, et souvent très lourds; mais, et malgré cette réserve, nous estimons qu'il y a, dans le vote de l'autre jour du Grand Conseil, d'une part une manifestation de reconnaissance pour les services rendus à l'œuvre de protection officielle des mineurs par celle d'entre nous qui y déploie une si intelligente activité depuis quatre ans qu'un gouvernement progressiste se décida enfin à faire droit à nos demandes; et, d'autre part, un signe de l'évolution des temps. N'avons-nous pas entendu l'autre jour, à cette inauguration de l'Asile de Loëx, M. Paul Lachenal, président du Grand Conseil, qui, en 1918, présentait un rap-

moderne. Ce drame renferme de belles pages et Annie Vivanti est toujours intéressante.

Un livre beaucoup mieux réussi, c'est le récit de son voyage en Egypte, *Terre de Cléopâtre*, mouvementé, divertissant, plein d'intérêt, où il y a beaucoup de couleur, mais non pas de « couleur lourde à la Chateaubriand ». La satire contre ceux qui voyagent comme des moutons est peut-être un peu forte, mais les descriptions sont faites par touches précises, et l'on y trouve un esprit de gaminerie fort amusant.

C'est par Annie Vivanti que M. Guiton termine ce qu'il appelle son « florilège de l'Italie littéraire féminine ». De cet apport récent, assez abondant, et souvent d'une grande valeur, il a dû supprimer beaucoup. Il ne s'était proposé, d'ailleurs, que d'examiner les dernières œuvres; s'il a rappelé les célèbres devancières des Italiennes d'aujourd'hui dans la littérature, ou quelques œuvres de début de celles qui ont fait le sujet de sa conférence, ce n'est certes pas son auditoire qui le lui eût reproché.

M.-L. PREIS.

port antiféministe sur un projet de loi sur le suffrage municipal, lever son verre en termes fort aimables à la collaboration des femmes et des autorités dans les Commissions... L'Idée marche... à pas d'escargot! mais elle marche.

* * *

C'est aussi une étape de l'Idée, et un signe caractéristique de l'évolution féministe, que la création par la Municipalité de Lausanne d'un poste d'agent de police — le seul dans notre pays qui corresponde vraiment à la conception qu'en ont les féministes, et qui ne mélange pas des tâches sociales ou philanthropiques aux fonctions relevant spécialement de la police, telles que la lutte contre la prostitution, les interrogatoires et enquêtes des femmes et des enfants en matière de mœurs, etc. La titulaire, Mlle Emmy Bader, originaire de La Chaux-de-Fonds, a fait des stages à Londres et à Hambourg, où elle a pu s'initier, sous la direction de Commandant Allen et de Mlle Erkens, au genre de travail qu'elle va accomplir chez nous.

Toutes nos félicitations aux féministes lausannois — nous parlons au masculin, car il semble que c'est essentiellement à l'intervention motivée du Dr Muret et de M. Maurice Veillard que nous devons cette création, — et tous nos vœux pour que d'autres villes suisses suivent l'exemple de Lausanne, soit en instituant des postes analogues là où il n'en existe pas encore, soit en augmentant dans le même sens les compétences et les pouvoirs des assistantes et auxiliaires de police.

* * *

On a, paraît-il, été un peu étonné en Suisse allemande, de la résurrection, annoncée par un communiqué d'agence, de la Ligue féministe antisuffragiste de Mlle Suzanne Besson. Mais tous ceux qui ont connu cette Ligue, il y a une dizaine d'années, ont accueilli cette nouvelle avec la plus parfaite tranquillité, car, sachant et se rappelant beaucoup de choses, ils voient simplement ici une conséquence directe de l'intérêt suffragiste actuellement créé dans le pays par notre pétition.

* * *

Nous tenons à rectifier une information donnée dans notre dernier numéro, à propos de la récente élection à la Chambre anglaise de Mrs. Dalton, la quatrième députée travailliste, les trois autres étant Margaret Bondfield, Ellen Wilkinson et Susan Lawrence. En effet, les autres partis anglais sont représentés à Westminster, le parti conservateur par quatre députées (Lady Astor, la duchesse d'Atholl, Mrs. Hilton-Philipson, et Lady Iveagh), et le parti libéral par une députée seulement (Mrs. Walter Runciman). Cette dernière siège à la Chambre en même temps que son mari, et ce cas est également celui de Mrs. Dalton: pourra-t-on encore affirmer après cela que la politique désunit les ménages? ...

E. GD.

P.-S. — Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que les Etats-Généraux du Féminisme (dont les assises, tenues à Paris la semaine dernière, ont remporté un succès dont nous reparlerons) ont obtenu de M. Poincaré, en réponse à la démarche faite auprès de lui par une délégation, l'avis que le gouvernement est disposé à appuyer dès maintenant un projet de loi reconnaissant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité en matière municipale, une réserve momentanée étant faite toutefois sur le droit des femmes, conseillères municipales d'élire, comme leurs collègues masculins, les sénateurs.

Rôles et documents

Quelques renseignements sur l'agriculture suisse

N.D. L.R. — Il nous a paru intéressant, en ces journées où les préoccupations concernant l'agriculture suisse sont au premier plan, de publier ci-après quelques données statistiques utiles à connaître, et que nous empruntons à une étude documentée parue dans la *Revue syndicale*.

La Suisse est un pays où l'agriculture rencontre de nombreux obstacles naturels. Près du quart (22,5 %) de la superficie du sol est complètement improducible, et une grande partie encore du reste du territoire est peu propice à la culture en raison de son altitude. A ceci s'ajoute le fait que notre

climat est très humide et très rude dans les hauteurs, par suite de l'influence des vents marins qui, lorsqu'ils traversent le Jura et les Alpes, transforment leur humidité en précipitations atmosphériques. Seules quelques parties du plateau, protégées contre la pluie par le Jura, ont un climat sec et tempéré.

De ce fait, les possibilités de culture se trouvent d'emblée fortement limitées. Aussi nous voyons que l'agriculture suisse est très unilatéralement orientée. La statistique des terrains productifs présente le tableau suivant:

Prairies	41,5
Pâturages	32,9
Champs	11,7
Vignes	1,2
Jardins	0,5
Forêts	9,6
Marais	2,6
	100

Le 74 %, c'est-à-dire près des trois quarts des superficies cultivées, concerne donc le fourrage, tandis que les champs représentent à peine plus d'un dixième. C'est là, comme nous l'avons dit, une obligation naturelle que l'on peut bien quelque peu influencer par des mesures d'économie politique, mais que l'on ne peut en aucun cas modifier profondément.

Par conséquent, toute la production agricole et ses produits sont fortement orientés vers la production fourragère. D'après les données du Secrétariat des paysans, le produit brut se décompose comme suit:

	1926	1926	1911	Vers 1885
	en millions de fr.	en %	en %	en %
Produits laitiers	553	39	39	32
Engrissement des bovins	287	20	18	18
Exploitation des porcs	177	12	11	7
Arboriculture fruitière	102	7	8	9
Aviculture	74	5	2	2
Vignoble	60	4	3	9
Culture des céréales	53	4	3	7
Culture des pommes de terre	47	3	4	3
Culture maraîchère	28	2	7	5
Exploitation des chevaux	28	2	2	—
Exploitation des moutons	8			
Elevage du bétail bovin (exportation)	5	2	3	6
Divers	11			
	1436	100	100	100

La production laitière vient en tête. En corrélation avec elle se trouve l'exploitation des porcs, pour laquelle on utilise le petit-lait des fromageries. L'engraissement du bétail bovin, comme aussi l'arboriculture, exigent des prairies, en sorte que le 78 % ou plus des trois quarts du produit brut de l'agriculture provient de la production fourragère et de ses branches annexes. La culture des champs ne joue ainsi qu'un rôle tout à fait secondaire.

Une comparaison avec la période d'avant-guerre remontant de 40 ans en arrière, nous montre que la production laitière, sans être aussi prédominante qu'aujourd'hui, a toujours été d'une importance capitale. La Suisse n'a jamais été un pays agricole proprement dit et l'exploitation des prairies et des pâturages fut de tout temps la branche la plus importante de la population agraire.

Le fait que notre production agricole est basée unilatéralement sur la production laitière, et les conditions peu favorables de notre sol pour la culture des champs, ont logiquement eu pour conséquence une insuffisance en produits des champs et particulièrement en céréales. Cette situation s'est encore accentuée par le fait de la densité de la population qui a été le résultat de la transformation du pays en un Etat industriel. Le sol ne peut fournir suffisamment de produits alimentaires pour ses quelques millions d'habitants. Le besoin en céréales n'est couvert que pour un cinquième environ.

Par contre, nous avons un excédent de production laitière, dont tous les produits ne peuvent être consommés dans le pays. La statistique de la consommation du lait pour l'année 1927 nous donne les chiffres suivants:

	Quantité	dans l'expédition
	%	%
Lait pour la consommation	11,000,000	40,6
Lait pour l'élevage	4,800,000	17,7
Lait travaillé par les fromageries	0,793,000	30,2
Lait travaillé par les fabriques et l'industrie	1,260,000	4,6
Exportation de lait frais	223,000	0,9
Production totale: 27,086,000	100	19,5

Près du 20 % de la production laitière s'en va donc à l'étranger. Bien que cet excédent ne soit pas extrêmement élevé, il suffit cependant pour rendre l'agriculture suisse dépendante de l'étranger. Car, en définitive, c'est le marché mondial qui fixe le prix que le paysan suisse reçoit de son lait. Cette dépendance de l'étranger est une manifestation des temps modernes. Au XVIII^e siècle déjà, la Suisse exportait du fromage et importait de l'étranger le tiers environ de ses besoins en céréales.

Mais une forte dépendance économique de l'étranger existe encore dans un autre domaine. La Suisse est l'un des pays les plus fortement industrialisés; c'est peut-être l'Etat industriel le plus caractérisé en dehors de l'Angleterre. De la brochure excellente du prof. Landmann, intitulée: *La politique agraire de la Suisse industrielle*, il ressort avant tout que la production alimentaire indigène ne couvre pas plus des 7/10 des besoins du pays; qu'en outre, le 44,7 % des personnes exerçant une profession est occupé dans l'industrie, et seulement le 26 % dans l'agriculture; et enfin que nous avons une forte exportation industrielle. Cette exportation, dont plus du 80 % se compose de produits fabriqués, ne peut trouver un écoulement à l'étranger que si les frais de production ne sont pas trop élevés.

La Suisse est un pays de petite propriété paysanne bien caractérisée. Cela peut avoir en partie des causes naturelles, attendu que, du fait des nombreux cours d'eau et des montagnes, la moyenne du pays convient peu à la grosse propriété foncière. D'autres motifs d'ordre historique jouent aussi un certain rôle. La statistique des exploitations agricoles présente le tableau suivant:

Grandeur des exploitations	Proportion en % de la superficie totale
0,5—3 hectares	8
3—5 »	9
5—10 »	19
10—15 »	11
15—30 »	14
30—70 »	10
plus de 70 »	29
	100

Il n'y a absolument pas de grande propriété foncière. Les domaines de plus de 70 hectares sont presque tout en alpage exploités sur une base coopérative. Les 2/5 de toutes les entreprises agricoles ont moins de 3 hectares de surface; le 83 % ne va pas jusqu'à 10 hectares. Il n'y a guère de pays où les domaines soient si petits.

Une conséquence importante de cette petite propriété est la demande très forte en terrains cultivables, car il ne faut pas beaucoup d'argent pour acquérir un si petit domaine. Une autre conséquence est la forte augmentation du prix des terres. Nulle part les terrains cultivables ne sont payés si chers qu'en Suisse. Et lorsque les biens-fonds sont chers, il faut une culture intensive.

MAX WEBER.

La Pétition fédérale pour le suffrage féminin

Comité d'action.

Une réunion du Comité d'action, suivie d'une séance du Bureau exécutif, a eu lieu dimanche 24 février, à Berne. Un rapport très complet a été présenté par Mme Leuch, sur l'activité déployée pendant les trois mois qui se sont écoulés depuis la constitution du Comité d'action, le 2 décembre dernier: organisation cantonale du travail, publications, demande de signatures pour l'appel qui a paru dans toute la presse suisse, le 16 février, etc., etc. Partout où des Commissions cantonales ont pu se constituer, elles sont activement à l'œuvre et, ou bien ont déjà commencé à collecter des signatures, ou s'apprêtent à le faire sitôt la votation du 3 mars passée. On se